COLLEGE ED DOCTORAL DROIT ET PAYS DE LA LOIRE SCIENCE POLITIQUE

Nantes Université

THESE DE DOCTORAT DE

NANTES UNIVERSITE

ECOLE DOCTORALE N° 639
Droit et Science politique - Pays de Loire
Spécialité : *Droit public*

Par
« Chloé BRUNEAU»

« L'urbanisme réversible à travers le droit »

« Contribution juridique à l'adoption d'une approche écosystémique de la réversibilité en urbanisme »

Thèse présentée et soutenue à « Nantes », le « 10 décembre 2026 »
Unité de recherche : DCS UMR CNRS 6297

Rapporteurs avant soutenance :

Isabelle Michallet	Professeure, Faculté de droit et de sciences politiques de Rennes
Alexandra Langlais	Directrice de recherche CNRS-HDR, Faculté de droit et de sciences politiques, Université de Rennes I

Composition du Jury :

Président :

Examinateurs :	Isabelle Michallet	Professeure, Faculté de droit et de sciences politiques, Univeristé de Rennes
	Alexandra Langlais	Directrice de recherche CNRS-HDR, Faculté de droit et de sciences Politiques, Université de Rennes I
	Nicolas Huten	Maître de conférence, Faculté de droit et sciences politiques, Université de Nantes
	Fernenda Sabrini-Chatelard	Enseignante-chercheuse, ESPI Nantes
	Laurent Devisme	Professeur, ENSA Nantes

Invité(s) : Raphaël Romi (direction de thèse), Blanche Lormeteau (co-direction de thèse), Gaëlle Audrain-Demey (co-encadrante de thèse)

COLLEGE ED DOCTORAL DROIT ET PAYS DE LA LOIRE SCIENCE POLITIQUE

Nantes Université

Titre : L'urbanisme réversible à travers le droit. Contribution juridique à l'adoption d'une approche écosystémique de la réversibilité en urbanisme.

Mots clés : réversibilité, urbanisme, écosystèmes

Résumé : L'urbanisation constitue un facteur important de diminution de la biodiversité, d'épuisement des ressources naturelles, de perte de qualité des sols, etc. Elle participe à une dégradation écologique susceptible de mener à des irréversibilités environnementales.
La notion de réversibilité est particulièrement plébiscitée, depuis quelques années, en matière de politiques urbaines et de bâti. De la réversibilité de l'usage à la réversibilité structurelle, ses déclinaisons conceptuelles favorisent la flexibilité en matière d'aménagement, de bâti, sont vectrices d'adaptabilité sur les territoires. La réversibilité en urbanisme pourrait-elle être une nouvelle boussole pour identifier et construire des modèles écologiquement durables d'utilisation des sols et des ressources ?
Au regard du contexte actuel de crise écologique, l'adoption d'une approche écosystémique de la réversibilité en urbanisme apparaît primordiale. Une telle approche, co-viabiliste, nécessite de prévenir les atteintes aux écosystèmes en matière d'occupation des sols, écosystèmes dont l'humain fait partie intégrante. Si le droit de l'environnement est susceptible de fonder une telle approche, d'autres domaines juridiques doivent être interrogés, sondés, en vue de la mise en œuvre d'un urbanisme réversible.

Title : Reversible urbanism through the lens of law. A legal contribution to adopting an ecosystem-based approach to reversibility in urban planning.

Keywords : reversibility, ecosystem, urbain planning

Abstract : Urbanization is a major factor contributing to biodiversity loss, the depletion of natural resources, soil degradation, and more. It drives ecological deterioration that risks leading to irreversible environmental consequences. In recent years, the concept of reversibility has gained significant traction in urban policy and the built environment. From functional to structural reversibility, these conceptual variations foster flexibility in planning and construction while enhancing territorial adaptability. Could reversibility in urban planning serve as a new compass for identifying and developing ecologically ? ?sustainable models of land and resource use?
Given the current ecological crisis, adopting an ecosystem-based approach to reversibility in urban planning is essential. Such an approach—rooted in co-viability—requires preventing ecosystem damage associated with land use, recognizing that humans are an integral part of these ecosystems. While environmental law can provide a foundation for this approach, other legal fields must also be examined and explored to implement reversible urban planning.